

RÉSUMÉ DE LA SEANCE DU 12 septembre 2018

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Marcel MOUSEL, Carlo RAUS, échevins ; Claude AREND, Guy BINGEN, Yves GAFFINET, Michèle HANSEN-HOULLARD, Carlo HEUERTZ, Enza HOFFMANN-CARBONI, Claudio MONGELLI, Aloyse SCHILTZ, conseillers.

Ajout à « l'ordre du jour »

Le bourgmestre Beissel demande d'ajouter un point à l'ordre du jour à savoir la nomination d'un expéditionnaire technique. L'ajout sera fixé comme point nr. 14.

Vote : unanime.

1) Questions écrites au collège échevinal

Questions écrites de la CSV

1. Décompte Sportshal & Vestiaire Uespelt

Mir wëllen héiflech froe wéini mer mat de finalen Decompten zu dëse gréissere Projete kënne rechnen.

2. Rapporten vun de Gemengerotssitzungen um Internetsite vun der Gemeng

Um Internetsite vun der Gemeng fënnt ee sait senger Erneierung just nach Rapporte vun de Gemengerotssitzunge vum aktuelle Joer 2018. Firwat sinn déi Rapporte vun de Jore virdrun net méi accessibel? Schonn eleng aus Transparenzgrënn wier et sénnvoll fir den interesséierte leit en Archly mat de Rapporten an och aner Publikatioune vun deene Jore virdrun um Internetsite zur Verfügung ze stellen. Ass et méiglech esou en Archly um Site ze publizéieren?

3. Agent municipal

Eisen Agent municipal ass elo sait gutt 2 Joer am Asaz. Gëtt et Statistiken iwwert seng Aarbecht, z.B. d'Unzuel an den Typ vu Verstéiss respektiv vun de Protokoller déi hien all Mount ausstellt? Falls net, ass ugeduecht dass an Zukunft esou Statistiken erstallt ginn?

4. Beliichtung Zebrasträifen

Geschwënn ass d'Schoulreintree an Deeg ginn ëmmer méi kuerz? Wéini ass mat enger Beliichtung vun den Zebrastreifen, speziell op der Robert Schumann Strooss, awer och sass, ze rechnen?

Décomptes

Le bourgmestre Beissel répond que les dernières factures concernant les garanties ont été payées récemment, donc un décompte n'a pas encore pu être fait, mais le décompte sera présenté encore cette année au conseil communal.

Le décompte final concernant les vestiaires du terrain de football a été voté le 27/12/2017 et le projet qui aurait dû coûter 500.000€ avait coûté à la fin 753.000€.

Anciens rapports du conseil communal

Le bourgmestre Beissel pense qu'on n'a pas besoin de publier tous les rapports du conseil communal, mais il suffira certainement de publier les publications nommées « Gemengebuet » des dernières années.

Agent municipal

La commune de Frisange ne détient pas de statistiques concernant les procès-verbaux. L'agent municipal a transféré les données électroniquement à la police grand-ducale. L'agent va voir s'il pourra recevoir des statistiques de leur part.

Le conseiller Arend veut savoir si on détient des statistiques des pollueurs qui jettent leurs déchets dans la nature.

Le bourgmestre Beissel réplique que l'agent municipal écrit des rapports, donc il pourra certainement énumérer les différents cas.

L'échevin Raus ajoute qu'il y a certains endroits où on rencontre des problèmes concernant la circulation et des véhicules qui gênent, mais la Commune n'a pas toutes les autorisations. Ainsi pour mettre une voiture dans une fourrière, la Commune doit appeler la police.

Le conseiller Mongelli demande d'ailleurs, à quoi pourrait servir de telles statistiques.

Le conseiller Hansen-Houllard répond qu'une telle statistique pourra être une méthode de dissuasion et ceci pourra montrer aux gens que la Commune intervient dans ces cas précis.

Eclairage des passages pour piétons

Le bourgmestre Beissel rassure le conseil communal que la mise en place de l'éclairage dans la Robert Schuman Strooss sera terminée endéans 14 jours et à Aspelt le commencement des travaux pour l'installation de l'éclairage sont prévus vers le 19 septembre 2018.

Questions écrites de la LSAP

Am Numm vun der LSAP a konform zum Gemengegesetz (Artikel 23) an dem „Ordre Intérieur de la Commune de Frisange“ (Artikel 8), riichte mer folgend schrëftlech Fro un lech:

Plazen an der Maison Relais

- *Kruten all d'Kanner déi gewënschten Placen an der Maison Relais?*
- *Wann net, wéivill Kanner krute keng oder net déi gewënschten Plaz?*
- *Wéiwait ass de Projet vum provisoireschen Ausbau vun der Maison Relais?*

Le bourgmestre Beissel répond que tous les enfants ont reçus une place dans la maison relais à l'exception d'un seul enfant. En commun accord les parents ont pu voire intégrer leurs enfants suivant les plages horaires souhaitées. Le cycle 4 a encore des places disponibles, dans le cycle C1-au cycle C3 on a atteint les limites.

Comme la maison relais a seulement pu communiquer leurs exigences récemment, la Commune est en train de voir avec son service technique d'élaborer un projet qui sera certainement terminé avant la fin de l'année scolaire 2018-2019.

2) Correspondance

La journée de commémoration est fixée le 7 octobre 2018. La commémoration même sera organisée à Frisange le 6 octobre 2018.

Vendredi, le 14 septembre 2018, une conférence de presse sera organisée concernant le concours des architectes pour la construction de la nouvelle mairie.

Le 3 octobre 2018 le poste du receveur sera à nouveau publié dans les journaux.

3) Avis sur les plans sectoriels

Le conseil communal décide d'émettre l'avis portant sur les projets de plans sectoriels « Logement », « Zones d'activités économiques », « Transport » et « Paysages » tout en tenant compte des objections des intéressés et ci-annexée à la présente.

Vote : unanime.

4) Approbation des titres de recettes

Le conseil communal décide d'approuver les documents en question.

Vote : unanime.

5) Approbation Convention Superdreckschécht -Ecole fondamentale Frisange

Le conseil communal décide d'approuver la convention signée entre le collège échevinal et la société «Oeko-Service Luxembourg SA ».

Vote : unanime.

6) Approbation Règlement portant fixation prime d'encouragement aux élèves méritants 2018

Le conseil communal décide d'arrêter le règlement portant fixation d'une prime pour élèves méritants de l'enseignement post primaire et postsecondaire.

Vote : unanime.

7) Approbation règlement fixation prime d'encouragement pour brevets d'animateurs

Le conseil communal décide de retirer ce point de l'ordre du jour de la séance du 12/09/2018 et de Rapporter ce point à une prochaine séance.

Vote : unanime.

8) Décision de principe : cimetière forestier en partenariat avec les communes de Weiler-la-Tour, Mondorf-les-Bains et Dalheim

Le conseil communal donne son accord de principe pour la mise en place d'un cimetière forestier intercommunal dans la forêt dite « Am Seitert » en collaboration avec les communes de Weiler-la Tour, Mondorf-les-Bains et Dalheim.

Vote : unanime.

9) Augmentation crédits ordinaires

Le conseil communal décide d'approuver l'augmentation des crédits ordinaires concernant l'article budgétaire 3/626/612200/99001 dénommé « Services d'entretien et réparations des infrastructures publiques» d'une somme de 25 000 €.

Vote : unanime.

Le conseil communal décide d'approuver l'augmentation des crédits ordinaires concernant l'article budgétaire 3/264/612200/99002 dénommé « Entretien et réparations - Pro-Actif: participation annuelle » d'une somme de 45000 €.

Vote : unanime.

Le conseil communal décide d'approuver l'augmentation des crédits ordinaires concernant l'article budgétaire 3/825/648120/99001 dénommé « Subventions spéciales aux associations sportives » d'une somme de 2000 €.

Vote : unanime.

10) Approbation subsides extraordinaires

10a) Le conseil communal décide d'accorder à « Les Bisons Futés Asbl », pour pallier les dépenses imprévues, à savoir l'acquisition de 3 nouvelles tentes un subside spécial de 1000,- €

Vote : unanime.

10b) Le conseil communal décide d'accorder au FC Red Boys Aspelt », pour pallier les frais pour l'entretien du terrain un subside spécial de 3000,- €;

Vote : unanime.

10c) Le conseil communal décide d'accorder à la « Butzenhaus Fréiseng Asbl », pour pallier les dépenses imprévues, à savoir le financement d'une formation spéciale d'une des éducatrices un subside spécial de 800,- €;

Vote : unanime.

11) Nomination nouveaux membres commissions consultatives

11a) Dans un vote secret, le conseil communal nomme M. Wiltzius Guy, membre de la Commission pour le 3^{ème} âge en remplacement de M. Valentiny Fernand.

Vote : 6 voix pour.

11b) Dans un vote secret, le conseil communal nomme, M. Nols Luc, membre de la Commission culturelle en remplacement de M. Valentiny Fernand.

Vote : 10 voix pour.

12)Approbation décomptes

Le conseil communal décide d'approuver les décomptes suivants :

Décompte	Devis approuvé	Dépense effective
Mise en place d'un système de lecture à distance pour compteur d'eau	60.000€	51.483,66 €

Vote : unanime.

Décompte	Devis approuvé	Dépense effective
Remplacement Eclairage public "Lésigny's Parc" à Frisange	100.000€	60.021,00€

Vote : unanime.

Décompte	Devis approuvé	Dépense effective
Concept mobilité douce	60.000€	57.334,44€

Vote : unanime.

Décompte	Devis approuvé	Dépense effective
Acquisition chariot élévateur électrique	45.000€	42.758,82€

Vote : unanime.

Décompte	Devis approuvé	Dépense effective
Acquisition vélo électrique - agent municipal	6.000€	2.699,81€

Vote : unanime.

Décompte	Devis approuvé	Dépense effective
Camionnette fourgon	45.000€	41.247,18€

Vote : unanime

Décompte	Devis approuvé	Dépense effective
Acquisition tracteur tondeuse	25.000€	19.348,29€

Vote : unanime.

Décompte	Devis approuvé	Dépense effective
Nouvelle centrale téléphonique	20.000€	11.512,75€

Vote : unanime.

Décompte	Devis approuvé	Dépense effective
Acquisition bus	100.000€	98.856,81€

Vote : unanime.

13) Questions orales au collège échevinal

Le conseiller Bingen demande si la commune devrait changer chaque fois toute la poubelle si un couvercle est cassé ou si le bouton qui tient le couvercle est disparu.

Le bourgmestre Beissel réplique qu'il ne pourra pas répondre à ce détail.

Le conseiller Arend informe le collège échevinal que le mur, entre le centre polyvalent à Aspelt et la résidence, risque de se dégrader de plus en plus. Etant le propriétaire de ce mur, la commune devra intervenir.

Le bourgmestre Beissel promet d'intervenir.

Le conseiller Arend demande si la production d'une liste concernant les délibérations, lesquelles ont bien été prise mais dont l'exécution n'a pas encore été commencée, a été entamée ou non. Il est d'avis que le conseil communal a le droit de connaître la situation actuelle d'un ordre qui a été donnée et seulement à l'aide d'une liste le conseil aura la possibilité de vérifier la situation.

Le bourgmestre Beissel répond que le service technique a une grande charge de travail et pour l'instant une telle liste ne peut pas encore être établie. En plus un fonctionnaire a démissionné et n'a pas encore été remplacé. Mais cette liste sera établie dès qu'il est possible.

L'échevin Mousel ajoute qu'il avait aussi demandé une telle liste auprès de l'ancien collège échevinal, mais elle n'a jamais été produite.

Le conseiller Arend se renseigne si le problème avec le nombre d'appels téléphoniques qui n'ont pas pu être traité s'est réduit, car pour l'instant le conseil communal n'a pas reçu d'informations ou de statistiques et il veut savoir si les fonctionnaires ont eu des formations.

Suivant le bourgmestre Beissel, il n'y avait plus de réclamations. Ainsi on peut conclure que l'engagement du nouveau réceptionniste a porté ses fruits L'entreprise des postes a formé les fonctionnaires et le collège échevinal ne va pas publier de statistiques.

Le conseiller Arend explique que ces questions concernant les appels téléphoniques ont comme but que tout appel qui est fait directement à un numéro précis, et lequel le fonctionnaire ne peut pas prendre est perdu. Le client devrait avoir la possibilité d'être transféré à un répondeur téléphonique ou cet appel devrait être transmis directement à un autre collaborateur du même service.

Le bourgmestre Beissel répond que ceci sera entre autre la fonction de la nouvelle collaboratrice, qui commencera le 1^{er} décembre 2018.

Le conseiller Arend se renseigne sur le concept de circulation actuel.

Le bourgmestre Beissel explique que la commune avait son propre bureau d'étude pour élaborer un concept pour les petites rues dans la commune. Or l'administration des ponts et chaussées avait surtout intérêt de revoir le concept pour les routes nationales et leur bureau d'étude n'a pas repris les petites routes. Ainsi pour 2018 il n'y a pas encore de concept concret.

Le conseiller Gaffinet demande si la publication le « Schoulbuet » pourra être publiée plus tôt, car les habitants avaient seulement 2 semaines pour inscrire leurs enfants auprès de la maison relais. Le document a été publié seulement le 27 août 2018, et à ce moment-là, beaucoup de familles ont été en vacance. Même si tous les enfants ont eu une place dans la maison relais, les parents n'ont pas toujours pu respecter le délai en question. Le même problème peut être observé pour l'inscription des cours.

Le bourgmestre Beissel renseigne que la publication du « Schoulbuet » n'a pas pu être publiée plus tôt, car on ne détenait pas encore toutes les informations.

Concernant les cours, le collège échevinal va voir l'année prochaine comment faire, car les cours rencontrent un tel succès avec des listes d'attentes énormes qu'on devra voir si on ne pourrait pas offrir plus de cours. Cependant la publication d'un tel document demande toujours du temps et avec une population croissante, on ne pourra pas satisfaire toutes les demandes.

Le conseiller Schiltz n'a pas de question mais il a une réponse concernant l'affaire de l'ascenseur qui devra être installé au château à Aspelt. Il présente le document du ministère de la santé suivant lequel l'ascenseur devra être conçu pour recevoir une civière avec un patient couché. Il est donc très astucieux de la part du collège échevinal et le bureau d'architecte de préciser que le bâtiment est un objet classé.

Le bourgmestre Beissel remercie le conseiller Schiltz d'avoir cherché ce document et il précise que le collège échevinal a proposé dans le projet de rénovation du château une « version light » de l'ascenseur.

Séance à huis clos

14)Nomination d'un expéditionnaire technique

Le conseil communal décide à huis clos et par vote secret de nommer provisoirement avec effet au 1er décembre 2018, Madame ANTONY Christine aux fonctions d'expéditionnaire technique.

Vote : unanime.

Le prochain conseil communal aura lieu le 03/10/2018 à 17h00.